



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## MARCHÉ DE NOËL D'ADÉ

au profit du TÉLÉTHON organisé par la municipalité

### Samedi 30 novembre 2024

### De 10h à 18h - Place Saint Hippolyte

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

- Vous êtes : particulier / professionnel / association
- Vous vendez : \_\_\_\_\_
- Nombre de tables souhaitées (uniquement à l'extérieur) : \_\_\_\_\_ x 10€ pour 1 table de 1.80m et 1 chaise.
- Règlement par chèque à l'ordre du TÉLÉTHON ou en espèces.
- Documents à fournir lors de votre inscription :
  - Photocopie de la carte d'identité,
  - Attestation d'assurance,
  - Carte de commerçant en cours de validité,
  - Carte de la MSA pour les producteurs,
  - Extrait du Kbis du registre du commerce.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le paiement n'est pas joint ou si le dossier est incomplet.

Le règlement ci-joint du Marché de Noël fait partie de votre inscription.

Renseignements à la mairie : [mairie-dade@orange.fr](mailto:mairie-dade@orange.fr)

## Règlement de participation au MARCHÉ DE NOËL D'ADÉ

Le marché de Noël s'inscrit pleinement dans la tradition des préparatifs de Noël, selon les critères suivants :

- les emplacements des stands seront alloués aux artisans, créateurs, artistes libres et producteurs,
- la décoration des stands doit être soignée et festive,
- les produits vendus doivent être originaux en lien avec l'artisanat et la gastronomie et avec les fêtes de fin d'année.
- Les horaires sont :
  - o installation à partir de 9h00,
  - o déroulement du marché de 10h00 à 18h00,
  - o rangement à partir de 18h00.
- Les stands seront à l'extérieur, par table de 1.80 mètres. Vous devez prévoir votre abri si nécessaire.

Les inscriptions se feront par retour de dossier complet à la mairie d'Adé avant le 15 novembre 2024.

Aucun frais d'inscription ne sera remboursé en cas de désistement. Les exposants ne sont pas habilités à céder ou sous louer leur emplacement.

La commune d'Adé décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation, de vols de marchandises ou de matériel d'exposition.

Les véhicules des exposants ne seront pas stationnés sur la place du marché.

Une buvette sera tenue par une association Adéenne et proposera des boissons chaudes, des sandwichs et des crêpes.

Les recettes seront reversées en totalité au Téléthon.